

Paris le 24 novembre 2014



Courrier à l'attention de
M. Francis Rol-Tanguy
Secrétaire général MEDDE/MLETR
Tour Pascal A
92055 Paris-La-Défense Cedex

NR : ZN/JH/14358

Objet : Régime indemnitaire des agents affectés à l'IFSTTAR

Monsieur le Secrétaire général,

Nous sommes intervenus lors de plusieurs CTM sur la nécessité d'abonder la subvention à l'IFSTTAR, notamment le 18 novembre 2013 pour que l'établissement puisse mettre en œuvre l'élargissement de la Prime de Service et de Rendement à l'ensemble des chercheurs. Votre administration a indiqué que l'établissement n'aurait aucune difficulté à mettre en œuvre cette mesure indemnitaire.

Pourtant, aujourd'hui, les régimes indemnitaires de l'ensemble des corps à gestion ministérielle administratifs et techniques affectés au sein de l'établissement sont menacés d'un gel sur les régimes indemnitaires. Ce gel peut même aller jusqu'à l'absence de respect des augmentations en gestion de certains corps déterminés dans le cadre des mesures catégorielles 2014. Une telle décision constituerait un précédent qui ouvrirait la voie au non respect des mesures de gestion pour l'ensemble des corps. Si chaque établissement public venait à décider d'appliquer ou non les circulaires indemnitaires, il n'y aurait plus de politique de rémunération commune à l'ensemble du ministère et de ses établissements. Il y aurait donc une inégalité de traitement pour les agents d'un même corps entre établissements et un cloisonnement encore plus grand en fonction des services.

Nous vous demandons d'intervenir auprès de l'IFSTTAR afin que l'établissement applique les augmentations indemnitaires actées au niveau ministériel.

Enfin, deux sujets méritent aussi une attention particulière :

- l'alignement du régime indemnitaire des corps d'établissement sur les corps à statut ministériel afin d'avoir une cohérence de rémunération au sein de l'établissement,
- la mise à jour des textes réglementaires de l'Indemnité Spéciale Forfaitaire (ISF) sur les taux de l'Indemnité Spécifique de Service (ISS)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sincères salutations.

Le Secrétaire général



Jean Hédou